

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 27 mars 2017
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Zohra REKIBI donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
Madame Séverine ZELLER donne procuration à Madame Emilie FERRANT
Monsieur Loris HUG donne procuration à Monsieur Patrick WALTER

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance.

1/ Compte rendu de la séance 20 février 2017

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 20 février 2017

2/ Compte administratif 2016

Monsieur le Maire demande à Monsieur WALTER de bien vouloir présenter le compte administratif 2016. Monsieur WALTER est nommé Président.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du **4 avril 2016** approuvant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2016,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avoir présenté chapitre par chapitre le compte administratif 2016, Monsieur WALTER souligne cette année encore des diminutions notables, notamment de la dotation globale de fonctionnement (-80 000 € en deux ans) et l'augmentation du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) qui est passé de 6 685 € en 2012 à 47 949 € en 2016. La commune n'a aucune maîtrise et ne peut que subir cette diminution de recettes et augmentation des dépenses.

De gros efforts sont donc réalisés pour réduire les autres charges : renégociations de contrats (électricité, chauffage urbain, assurances, crédits bail mobilier, gestion de la masse salariale..etc.)

Cependant, il devient de plus en plus compliqué de dégager un excédent de fonctionnement permettant à la fois de couvrir le déficit d'investissement et d'investir sans avoir recours à l'emprunt....

Sur proposition de Monsieur Patrick WALTER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** (Monsieur DUFOUR Maire en exercice ne prenant pas part au vote),

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses - Exercice 2016	1 659 577.41
Recettes - Exercice 2016	1 884 147.01
EXCEDENT - Exercice 2016	224 569.60
EXCEDENT de l'exercice 2015 (résultat de clôture 2015)	690 195.68
Part affectée à l'investissement 2016 (cpt 1068)	- 400 000.00
Excédent cumulé : 2015+2016 (résultat de clôture 2016)	514 765.28
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2016	975 311.38
Recettes - Exercice 2016	607 749.02
DEFICIT - Exercice 2016	367 562.36
EXCEDENT de l'exercice 2015 (résultat de clôture 2015)	176 075.31
DEFICIT CUMULE : 2015+2016	-191 487.05
DEFICIT DE FINANCEMENT (résultat de clôture 2016) 001	-191 487.05
RESTES A REALISER DEPENSES	203 770
RESTES A REALISER RECETTES	205 699
RESTES A REALISER EXCEDENT	1 929
Montant nécessaire pour assurer le financement de l'investissement au 1068 (si résultat négatif 001+RAR)	189 558.05

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ Compte de Gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sur proposition de Monsieur Patrick WALTER, Adjoint au Maire,

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion 2016,

4/ Affectation des excédents de l'exercice 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur Patrick WALTER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

Propose un report au compte 1068 : la somme de **189 558.05 €**.

AFFECTE en report à nouveau en section de fonctionnement **325 207.23 €**

Calcul du report à nouveau à partir du CA 2016	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL 2016 = résultat de clôture 2016 en fonctionnement	514 765.28 €
Montant reporté au 1068	189 558.05 €
REPORT A NOUVEAU AU C/110 soit 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	325 207.23 €

5/ Avenant 2017 pour le périscolaire et la restauration scolaire

Madame Fabienne NADOR, Adjointe au Maire, expose l'avenant portant sur l'année 2017 en vue d'assurer les services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, intégrant les CLSH (Centres de loisirs sans hébergement) des vacances de février, Pâques, juillet, Toussaint. Le montant prévisionnel à verser pour l'année est de **129 355 €**.

Sur proposition de Madame NADOR, Adjointe au Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la convention proposée et le montant de la participation y afférent,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de la convention et au versement de la participation.

6 Prime annuelle du personnel

Monsieur le Maire rappelle que la prime annuelle a été portée en 2016 à un montant de 690 € pour un temps complet, réduite en pourcentage selon la quotité horaire réalisée, pour un emploi à temps non complet. Son versement est réalisé en juin et/ou en novembre chaque année à tout agent communal, stagiaire, titulaire ou sous contrat de droit privé, au prorata du temps de travail. Il est proposé, cette année, de passer la prime à 700 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VOTE la prime annuelle,

CHARGE le Maire de procéder au versement de la prime annuelle selon les modalités détaillées plus haut.

7/ Création de poste pour 6 emplois été 2017

Comme chaque année, afin de pallier le manque de personnel en période estivale, il est fait appel à de jeunes Charmontais.

Les conditions de recrutement sont les mêmes que les années passées :

- avoir 18 ans révolus,
- être scolarisé ou étudiant,
- n'avoir jamais été embauché dans les services communaux (sauf stagiaire non rémunéré, le cas échéant),
- appréciation du caractère social de la demande, le cas échéant,
- avec une priorité aux jeunes refusés l'année précédente.

Le taux de rémunération est fixé sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, soit l'équivalent du SMIC horaire en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer six contrats « emplois d'été » d'une durée d'un mois chacun, les crédits nécessaires seront prévus lors du vote du BP 2017.

8/ Convention pour les bibliothèques municipales

Convention pour les bibliothèques municipales

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental soutient la lecture dans le Département et propose un ensemble d'aides dispensées, notamment par la Médiathèque Départementale.

Grâce à ses services, les Communes peuvent bénéficier de prêt de documents, d'aides techniques, de conseils, de formations destinées aux bibliothécaires.

La Commune bénéficie de ces services et pour définir les conditions de cette offre, la commune est signataire d'une convention avec le Conseil Départemental. Cette convention a été signée en 2008. Depuis cette date et particulièrement ces dernières années, le Département a fait évoluer les missions de la Médiathèque Départementale, il convient aujourd'hui d'actualiser cette convention qui comporte d'une part les obligations pour les bibliothèques et d'autre part des préconisations pour un meilleur service public.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **à l'unanimité** se prononce favorablement pour le renouvellement de cette convention avec le Conseil Départemental

9/ Questions diverses

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- parmi les dispositifs et outils de démocratie participative, a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 : le conseil citoyen. Le conseil citoyen n'est pas une commission consultative du Conseil Municipal, il est libre et indépendant .Le conseil citoyen s'exprime, propose et participe aux actions et projets d'intérêts généraux sur la commune, il réfléchit et agit dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Le Conseil Citoyen sera composé de deux catégories de membres : d'une part les habitants, d'autre part des représentants d'associations et acteurs locaux. Une salle à RJJ sera mise à disposition des membres de ce conseil citoyen.
- Une réunion publique mi-mandat est programmée le jeudi 11 mai à 18 h 30 à RJJ
- Une visite guidée de l'usine MARTI est organisée par le service animation du patrimoine de PMA le mercredi 24 mai à 14 heures
- le tir de fusées à eau pour une majorité des élèves de l'école primaire aura lieu le 1^{er} juillet

- Pour faire face à des dépôts « sauvages » de plus en plus nombreux devant le point R, place des Arbues, la caméra de vidéosurveillance sera donc réorientée afin d'optimiser les contrôles et les sanctions.
- Les travaux des bâtiments NEOLIA ont débuté à l'écoquartier, trois autres constructions sont programmées en 2017/2018.

-Madame Renée BARTHES demande si des aménagements ont été prévus pour restreindre l'installation des gens du voyage près du stade. Monsieur le Maire indique qu'une clôture et un rétrécissement du passage seront réalisés.

-Monsieur Guy BIGANZOLI remercie la centaine de personnes qui a participé à la journée citoyenne, 3 camions ont été remplis. Monsieur Pierre ROSSETTO remercie Monsieur FRANÇAIS de l'avoir remplacé.

-Monsieur Yves LENZI fait part de l'affaissement de la chaussée ainsi que de l'état dégradé du trottoir, rue du Nord.

-Monsieur Guy FRANÇAIS :

- les travaux de la restauration scolaire sont achevés, la commission de sécurité sera présente mercredi 29 mars, la date de l'inauguration reste à déterminer.

- les travaux d'aménagement de la piste cyclable, rue de l'Épine, seront finalisés cette semaine

- l'ouverture des plis pour la création d'une classe supplémentaire à l'école primaire est programmée le 31 mars, la commission travaux se réunira à cette même date

- les tôles en bardage jouxtant rue du Fort et l'écoquartier sont à la fois inesthétiques et dangereuses.

-Monsieur Etienne FAURE : un trou est en formation sur la rue de Belfort. Monsieur le Maire indique que cette rue est départementale et que les services du département ont déjà été alertés.

-Madame Fabienne NADOR : la prochaine réunion du Conseil Municipal des Jeunes est prévue le 15 avril à 10 heures avec pour ordre du jour principal : l'arbre de la fraternité. Madame KUBICKI demande s'il est envisageable de programmer un déplacement à l'Assemblée Nationale pour les enfants du CMJ.

-Madame Sandrine FONTAINE : la remise des cartes électorales pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant le scrutin a eu lieu le samedi 11 mars.

-Madame Isabelle SONNET demande s'il est possible de régler les feux tricolores au carrefour de la rue du Belfort et de la rue des Sources. (En passant au feu vert à la rue de Belfort, direction rue des Sources puis immédiatement à gauche rue des Vignoles, il est fréquent de se retrouver avec des véhicules qui descendent de la rue des Sources et qui eux aussi ont le feu vert). Madame Annie BERNIER ajoute qu'une partie des usagers ne respectent pas non plus les feux à l'intersection rue du Crépon/rue des Sources.

-Madame Emilie FERRANT fait le bilan des différentes manifestations : le 3^{ème} carnaval des enfants a été encore cette année un succès, notamment grâce à la participation de l'association des Mômes de Moulin

Madame FERRANT remercie également « Charmon's les couleurs » pour son exposition présente à RJJ jusqu'au 30 mars.

Le spectacle « Tic Tac Sun » par le groupe vocal FA SOL UT de Blamont aura lieu le samedi 8 avril à 20h30 à RJJ

Madame Emilie FERRANT rappelle également qu'une sage-femme, une ostéopathe et une kinésithérapeute débiteront leur activité dès le 1^{er} avril dans la maison médicale, quartier des Hauts Bois.

-Madame Annie BERNIER fait part des différents points abordés lors du conseil d'école en élémentaire du 21 mars et notamment de la fête des écoles : les enseignants ne sont pas satisfaits des conditions dans lesquelles les enfants chantent, le travail de Véronique n'est pas mis en valeur. Le samedi 1er juillet, il y aura une présentation de ce que les enfants auront réalisé au cours de l'année ainsi que le lancement des fusées, mais tous les enseignants n'y participeront pas. Monsieur le Maire déplore l'absence de certains enseignants lors de cette fête des écoles.

-Monsieur Patrick WALTER : le Vieux-Charmont Infos sera finalisé mi avril.

Fin de séance : 22h30

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{ème} Adjointe		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
WALTER Patrick, 3 ^{ème} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{ème} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{ème} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{ème} Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	X		
HUG Loris		X	Donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine		X	Donne procuration à Madame Emilie FERRANT

